



POLICE MUNICIPALE

MISE EN LIGNE LE 15-07-2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

ADDITIF

A L'ARRETÉ MUNICIPAL APM N°24/1435
(RELATIF AUX TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE LA CONDUITE
DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DES BRANCHEMENTS
SUR LE BOULEVARD DE LA MARNE – ENTRE LE N°43 ET LE N°61)

PORTANT SUR LES MODALITÉS DE REGLEMENTATION
TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
RUE PASTEUR SAMUEL BESANCON

DU 15 JUILLET 2024 AU 9 AOUT 2024

PL/BM
APM 24/1588

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L.2122-28, L. 2213-1 à L.2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG n°20.1304a en date du 6 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, cinquième adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

Vu la demande présentée par l'entreprise ROBINET SA, représentée par Monsieur Jérémie PIGUEL, sise 39 rue Ampère à 17200 ROYAN, en date du 11 juillet 2024,

- ainsi que l'entreprise EUROVIA (17200 ROYAN), concernant la réfection de la voirie,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures afin d'assurer la sécurité des usagers de la route,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Afin d'assurer la sécurité des usagers de la route, lors de la réalisation des travaux sous trottoir et chaussée (renouvellement de la conduite de distribution d'eau potable et renouvellement des branchements), boulevard de la Marne (entre le n°43 et le n°61) jusqu'au 9 août 2024 :

- L'entreprise ROBINET SA (17200 ROYAN), sera exceptionnellement autorisée à modifier le sens de circulation sur la rue Pasteur Samuel Besançon, comme suit :

- A) La circulation se fera dans les deux sens, rue Samuel Besançon, entre l'allée Pré-Moine et le Square Maréchal Joffre, selon plan joint, au droit du chantier situé boulevard de la Marne (entre le n°43 et le n°61), du 15 juillet 2024 au 9 août 2024.

- B) Le sens de circulation sera modifié sur la rue Pasteur Samuel Besançon, le long du Square Maréchal Joffre, selon plan joint, du 15 juillet 2024 au 9 août 2024.

- A cet effet, des pré-signalisations, des déviations et des panneaux de signalisation routière « sens interdit » seront masqués, ou apposés, pendant toute la durée du chantier précitée.

ARTICLE 2 : Si nécessaire, l'arrêt et le stationnement pourront être interdits, sur une portion de la rue Pasteur Samuel Besançon, pour maintenir une circulation dans les deux sens, du 15 juillet 2024 au 9 août 2024.

ARTICLE 3 : Afin d'informer les usagers de la route des travaux réalisés, l'entreprise devra poser des panneaux d'information adaptés, selon le modèle « Ville de Royan », de part et d'autre du chantier.

MISE EN LIGNE LE 15-07-2024

*ARTICLE 4 : Les pré-signalisations, les signalisations, les déviations et la circulation conformes à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière seront assurées par l'entreprise et sous sa responsabilité pendant toute la durée des travaux, de jour comme de nuit.
L'entreprise devra obligatoirement afficher le présent arrêté municipal.*

ARTICLE 5 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 6: Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 11 juillet 2024

Pour le Maire,
et par délégation
Le Cinquième Adjoint,



Philippe CUSAC

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 15 juillet 2024

MISE EN LIGNE LE 15-07-2024



Rue Pasteur
Rue Samuel Besançon

APP M024/1588